

Bilan de la phase de la présentation du tracé retenu et des emplacements de poste à l'étude

Contexte du projet

La réalisation du projet de l'axe de la Vallée-du-Saint-Laurent permettra d'assurer le transport de l'énergie additionnelle provenant du nord et de l'est du Québec, en plus de maintenir la fiabilité du réseau de transport existant.

Le projet de l'axe Vallée-du-Saint-Laurent prévoit la construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 735 kV d'environ 170 km entre les régions de la Capitale-Nationale et de Lanaudière. Il comprend également un nouveau poste de sectionnement à 735 kV dans la MRC de D'Au-ray.

Démarche d'information et de consultation Avril à juillet 2026

- Objectifs :
- Présenter le tracé de moindre impact retenu et le positionnement préliminaire des pylônes
 - Présenter les nouveaux emplacements de poste à l'étude
 - Informer et accompagner les propriétaires touchés par le projet
 - Recueillir les suggestions, commentaires et préoccupations

Principaux thèmes d'intérêt



Le justificatif du projet et le développement du réseau électrique



Les impacts du projet pour les propriétaires touchés : déboisement, chemins d'accès, utilisation des emprises, etc.



Les compensations financières aux propriétaires touchés



La préservation des activités acéricoles



Le maintien de la qualité de vie, de la santé et de la qualité des paysages

Activités réalisées



Rencontres :

25 rencontres avec les organismes du milieu d'accueil (MRC, municipalités, organismes régionaux)



Événements portes ouvertes :

5 événements, **~300** participants



Webinaires :

4 événements en direct, **~350** participants



Rencontres personnalisées avec les propriétaires touchés :

9 journées dédiées à des rencontres individuelles
~50% des propriétaires touchés rencontrés

Prochaines étapes

Été-automne 2026

- Poursuite des échanges avec les propriétaires
- Poursuite des inventaires environnementaux sur le terrain
- Poursuite de l'ingénierie détaillée (positionnement des pylônes, stratégie d'accès et particularités de construction)
- Identification des mesures d'atténuation

Hiver 2027

- Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement au MELCCFP